



24^E CONGRÈS
23, 24 ET 25 OCTOBRE 2008
SAINT-FLOUR (CANTAL)

RAPPORT STATUTAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

MARTIAL SADDIER, PRÉSIDENT

LA VIE DE L'ASSOCIATION

HENRI NAYROU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

7, RUE DE BOURBOGNE - 75007 PARIS | TÉL. 33(0)1 45 22 15 13 | FAX: 33(0)1 45 22 15 26

COURRIEL : CONTACT@ANEM.ORG | WWW.ANEM.ORG

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR9132211317 | SIREN : 332 211 317 | NAF 9499Z



RAPPORT D'ACTIVITÉ

MARTIAL SADDIER, PRÉSIDENT

Cher(e)s collègues,

Depuis deux ans, le temps est passé si vite à la présidence de l'Association que j'ai peine à réaliser qu'il faut faire aujourd'hui un bilan de mon action ou plutôt, à tout le moins, rendre compte des annonces faites en 2006. Mais je ne m'en contenterais pas, car je souhaite m'attacher à évoquer des questions toujours actuelles dont le traitement par les pouvoirs publics a du sens sur lequel il faut s'interroger et, davantage encore, tracer des perspectives sur des questions qui, selon moi, sont essentielles pour l'avenir de nos territoires même si, bien entendu, je laisse le soin à mes successeurs d'en décider. En préalable, et de façon liminaire, j'évoquerais les principaux sujets à l'ordre du jour de notre 24^e congrès, rendez-vous majeur pour beaucoup si je me réfère aux importantes personnalités qui ont accepté notre invitation : quatre ministres et le nouveau président du Sénat sont annoncés !

Tout d'abord, la présidence française de l'Union européenne, évidemment, ne pouvait pas être sans conséquence sur nos travaux de ce semestre et plus précisément sur notre congrès. En fin d'année dernière, les membres du gouvernement que nous avons contactés nous avaient assurés qu'ils ne manqueraient pas de promouvoir les territoires de montagne dans toute l'Europe. Dans cet esprit, notre congrès, « labellisé présidence française de l'Union européenne », rassemblera notamment toutes les organisations représentatives de la montagne au cours de la journée plénière du vendredi, tandis que deux autres conférences, organisées avec l'Association des élus européens de la montagne, auront lieu dans les semaines suivantes.

Ensuite, la traduction législative des conclusions du Grenelle de l'environnement, dont l'examen du projet de loi de programme a débuté à l'Assemblée ce mois d'octobre, sera l'autre thème majeur d'actualité. Nos travaux y seront consacrés dès l'ouverture du congrès, jeudi 23 octobre. Je crois que nos parlementaires auront à cœur de prouver aux congressistes que leur présence dans les instances de concertation du Grenelle, mais aussi au Parlement, permet de faire valoir les intérêts des populations de montagne.

J'aimerais organiser mon rapport autour de deux aspects essentiels de la réalité qui structure notre action et notre réflexion d'hier, d'aujourd'hui et de demain :

- Le bilan des orientations et des priorités annoncées en 2006,
- La vigilance impérative sur l'évolution permanente du cadre réglementaire et législatif.

En accédant à la présidence à Ax-les-Thermes, j'avais indiqué que les deux années qui devaient suivre, très chargées en rendez-vous électoraux (élections présidentielle et législatives en 2007, municipales, cantonales et sénatoriales en 2008) ne devaient en aucun cas justifier une inertie dans la vie de l'Association.

Bien au contraire, pour mettre à profit cette période ralentie au plan des travaux parlementaires notamment, j'ai proposé de se pencher sur la vie interne de notre Association (qui atteint bientôt un quart de siècle d'existence et dont les fondations restent les mêmes depuis 1984) et de mettre nos affaires « en ordre ». En effet, en étant toujours peu ou prou sur la brèche du fait des sollicitations constantes, et de toutes parts, c'était une opportunité à ne pas rater et il me semble que nous avons su l'optimiser pour préparer l'avenir.

J'ai voulu aussi en faire une période de réflexion sur les évolutions perceptibles et probables affectant le présent et, plus encore, le futur de la vie en montagne qu'il s'agisse du changement climatique, de la pression foncière ou de l'agriculture en montagne.

1. AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ASSOCIATION

- UN NOUVEAU SIEGE

Comme je l'avais souhaité, l'Association a franchi un cap symbolique à un double titre en ce début d'année : notre siège est désormais situé à 100 mètres de l'Assemblée nationale et nous sommes propriétaires des nouveaux locaux. C'est un pari sur l'avenir et un acte de foi partagé sur la pérennité de notre Association. Je ne doute pas que cela nous apportera un sérieux « plus » en termes d'efficacité pour accomplir notre mission. C'est un nouveau cycle dans la vie de l'Association qui débute dont nous espérons bien écrire de nouvelles pages, à l'égal de celles écrites par nos prédécesseurs.

Les conditions de notre fonctionnement en seront améliorées à l'heure où il faut bien constater depuis quelques années une accélération du rythme de la vie institutionnelle, gouvernementale et parlementaire, quoi qu'on en pense. Nous serons ainsi mieux armés avec une équipe administrative à proximité immédiate du Parlement, à nos côtés, pour une meilleure anticipation et réactivité sur les textes en cours d'élaboration. Cet impératif s'est renforcé avec la réforme constitutionnelle qui va donner un poids accru au travail en commission dont les textes seront présentés comme base de discussion en séance publique

(et non plus les projets du gouvernement). Par l'élaboration de propositions de loi et d'amendements, nos instances dirigeantes pourront se « positionner au quotidien » dans les débats au Parlement. Plus que jamais, les parlementaires de notre Association pourront être notre bras armé pour être mieux entendus lors des débats législatifs.

Au-delà de cet aspect, désormais la maison de tous les élus de la montagne se situe au 7 rue de Bourgogne, au cœur du 7^e arrondissement de Paris. Si la taille des locaux reste modeste, notre maison commune n'en sera pas moins accueillante pour tous les montagnards. Pour marquer cette étape importante dans notre histoire nous procéderons à son inauguration, à l'occasion d'une journée portes ouvertes, en novembre prochain, pendant le congrès des maires de France et en présence de nombreuses personnalités. Vous en serez informés en temps et en heure, comme il se doit.

- L'ACTUALISATION DES STATUTS

Compte tenu de l'évolution du droit et de la réalité concrète de l'Association, nous avons considéré que certaines mises à jour étaient nécessaires. Nous avons donc constitué un groupe de sages (président, secrétaire général, trésorier, anciens présidents et secrétaires généraux) pour réfléchir sur l'évolution des statuts adoptés le 23 octobre 1984.

Les propositions d'adaptation statutaire, soumises à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire, visent à éviter les risques d'imprécision et à assurer la sécurité de l'Association sans bloquer la vie et le consensus que nous avons toujours su obtenir et préserver au sein de celle-ci. Néanmoins, l'esprit et l'essentiel des articles des statuts originels restent inchangés, le corpus juridique issu de la loi de 1901 permettant d'être suffisamment souple pour laisser la pratique faire son œuvre dans le sens voulu par les créateurs et les adhérents de l'ANEM.

Ainsi, nous pourrions consolider notre Association qui a, rappelons-le, 8 collaborateurs salariés et se trouve désormais propriétaire de ses propres locaux.

La convocation d'une assemblée générale extraordinaire, le vendredi 24 octobre, vous permettra de décider souverainement si vous approuvez ces propositions.

- LES REUNIONS DEPARTEMENTALES

Cette année, notre première priorité a été l'action auprès des maires, notamment parce que nous devons consolider notre légitimité et notre représentativité par l'adhésion des

communes. Tout un travail de conquête, voire de reconquête, était et reste nécessaire du fait de la longue parenthèse électorale, déjà évoquée, et du renouvellement des assemblées municipales et départementales. Les très nombreuses réunions départementales que nous avons pu tenir dès le mois de mai (près d'une trentaine), après un ralentissement de près de deux ans, ont été profitables pour nous faire connaître des nouveaux élus, certes, mais surtout pour entendre les attentes, et davantage encore, les exigences de nos adhérents.

Je laisse le soin à Henri NAYROU, notre secrétaire général, de présenter plus en détail les voies et les moyens que nous avons empruntés pour y parvenir et les enseignements que nous en tirons. J'indiquerai simplement qu'une des propositions de modification de nos statuts prévoit d'élargir la représentation des intercommunalités en créant 9 sièges supplémentaires dans le collège des représentants des communes et des EPCI, réservés à ces derniers. Si vous approuvez cette proposition, alors nous pourrions accorder à ces derniers toute la place que nous leur devons aujourd'hui et plus encore demain.

- LA REFORME DU DECOUPAGE TERRITORIAL ET SES REPERCUSSIONS SUR NOS COLLECTIVITES ET L'ASSOCIATION

Le découpage administratif de la République dont l'unité de base en montagne est la commune, et dont le département est une maille essentielle, à l'instar de tout le reste du pays, pourrait être mis en cause par les projets gouvernementaux qu'on nous annonce. Alain MARLEIX, secrétaire d'État chargé de l'Intérieur et des collectivités territoriales, sera le porteur du projet de loi sur la modernisation de la démocratie locale (MODELOC) mettant en cause l'édifice communal et départemental, au nom de l'efficacité et des économies financières, examiné par le Parlement début 2009. Nous attendons de lui qu'il apporte des précisions lorsqu'il interviendra à la tribune de notre congrès.

Quoi qu'il en soit, nous serons particulièrement attentifs pour que la solidarité territoriale et nationale soit l'axiome de toute réforme. Il nous faut exiger d'être consultés et examiner de façon très approfondie ce qui ne manquerait pas de bouleverser radicalement la vie politique et administrative de nos collectivités.

Je note, au demeurant, que cela aurait aussi un impact considérable sur le fonctionnement de l'Association qui regroupe tous les niveaux de collectivités territoriales : des milliers de communes, 43 départements et 12 régions. Nous écouterons donc très attentivement le représentant du gouvernement sur cette question essentielle et nous entendons bien participer à la « vaste concertation sur cette réforme » annoncée par le secrétaire général de l'Elysée.

- LE PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS

Les relations avec les associations d'élus telles que l'ANMSM (Association nationale des maires de stations de montagne), l'ANMSCCT (Association nationale des maires des stations classées et communes touristiques) et l'ANEL (Association nationale des élus du littoral), de même qu'avec le SNTF (Syndicat national des téléphériques de France), et les associations représentant les moniteurs de ski, les guides, les accompagnateurs en montagne et le club alpin français, mais aussi les organisations professionnelles agricoles de montagne ont été sensiblement renforcées sur les dossiers que nous avons en commun. Sur bien des sujets, sur lesquels je reviendrai par la suite, nous avons eu l'occasion de parler d'une seule voix en quelque sorte. Ainsi, c'est notre crédibilité et le rapport de force avec l'État et avec les autres interlocuteurs qui ont été améliorés, en notre faveur.

Nous devons rendre encore plus fertiles les relations entre associations d'élus et élargir le champ des problématiques abordées ensemble. Pour ne pas rester sur le pré carré étroit des spécificités, nous devons approfondir aussi nos relations avec les associations « généralistes » dont une bonne part des adhérents constitue le tissu de notre Association. Je veux citer prioritairement l'Association des maires de France, pour laquelle je souhaite qu'un représentant de notre Comité directeur, vice-président de l'ANEM, soit notre représentant et assure un lien permanent au sein du bureau de l'AMF, et qu'il soit le représentant de celle-ci au sein de notre Comité directeur. Je crois que nous devrions faire de même avec l'Assemblée des départements de France et l'Association des régions de France.

2. LA RÉFLEXION SUR LES CONDITIONS DE LA VIE FUTURE EN MONTAGNE

Parmi les autres enjeux particulièrement importants pour nos territoires, sur lesquels je m'étais engagé en 2006, nous avons pu initier une réflexion sur trois sujets essentiels.

- LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

J'avoue ne pas être peu fier d'avoir suscité une réflexion de fond, qui n'était pas a priori évidente au sein de l'Association, qui nous a mobilisés pendant une année. Comme annoncé, nous avons publié un rapport en octobre 2007 qui fait référence, au-delà même de la montagne. Sa première vertu, c'est de nous avoir informés enfin sur les réalités tangibles du réchauffement, sur ses évolutions et sur les conséquences possibles en montagne. Nous avons fait 21 propositions transmises au Grenelle de l'environnement. Nous comptons bien les faire prendre en considération lors de l'examen des prochains projets de loi qu'il s'agisse

des suites du Grenelle, du tourisme ou du logement...

Pour autant, nous n'en resterons pas là, car pour nous la réflexion et l'action n'en sont qu'au commencement. Nous devons rester mobilisés pour mettre en place un observatoire européen du changement climatique en montagne. À nous de saisir les opportunités au niveau des programmes de recherche de l'Union européenne et des coopérations transfrontalières car, hélas, nous sommes loin d'avoir pu cerner tous les aspects et toutes les conséquences de ce phénomène qui obère gravement l'avenir de nos territoires et, plus largement encore, celui de la planète tout entière.

- LA LUTTE CONTRE LA PRESSION FONCIERE ET LE MAINTIEN DE NOS POPULATIONS EN MONTAGNE

Avec l'adoption de la loi portant engagement national sur le logement, nous avons obtenu des nouveaux outils efficaces pour les maires. Lors de la discussion de celle-ci, nous avons demandé, et obtenu, une mission du conseil général des ponts et chaussées sur le dysfonctionnement du logement dans les zones touristiques après avoir fait part de notre préoccupation face aux difficultés rencontrées par les actifs montagnards (ménages aux revenus moyens et modestes, jeunes couples) à se loger, alors même qu'ils ont un emploi... Outre l'analyse et le diagnostic qu'il contient, le rapport constitue une base de propositions et d'orientations qui intéressent tout particulièrement nos territoires. Parmi celles-ci, j'en citerai trois qui méritent des suites concrètes, prioritairement.

La première décrit le cadre pertinent de la politique du logement et du développement touristique que serait l'intercommunalité. La deuxième est de lier tous les projets de développement touristique ou immobilier contenus dans les procédures d'unité touristique nouvelle (UTN) à la création de logements pour les actifs, en réservant des zones dédiées à l'habitat permanent. Enfin, le maintien, voire l'extension, de la politique en faveur de l'hébergement des saisonniers, exigence forte pour les territoires de montagne, est une troisième piste, capitale pour ces travailleurs et pour toute l'économie de nos territoires.

Pour l'avenir, je signale qu'un autre champ de réflexion devra rapidement être abordé, relatif à la pression exercée sur le foncier agricole. La FNSEA nous y a d'ores et déjà conviés, ainsi que les autres associations d'élus.

- LES CONDITIONS DU MANTIEN DE L'AGRICULTURE EN MONTAGNE

Nos liens avec les organisations professionnelles agricoles en montagne ont été renforcés au cours des deux dernières années. Nous rencontrons systématiquement ensemble le ministre

de l'Agriculture lorsqu'il s'agit de défendre la spécificité de l'agriculture de montagne parce qu'elle représente la mémoire et, bien souvent encore, le socle de notre économie. Nous avons échangé de façon permanente tout au long de ces derniers mois et abouti à une position commune sur les grands principes qui devraient régir la politique agricole commune de l'après-2013.

Nous avons même délocalisé, pour la première fois de son histoire, notre Comité directeur à Annecy le 11 septembre pour une séance de travail avec les OPA en préambule, en quelque sorte, à la réunion informelle des ministres de l'agriculture européens qui s'est tenue la semaine suivante dans la même ville. Une partie substantielle des travaux (à vrai dire, la totalité de la matinée) a donc été consacrée tout naturellement à l'agriculture de montagne en vue d'élaborer, avec les représentants des organisations agricoles de massif, le message à délivrer aux 27 ministres

Notre déclaration commune (en français et en anglais), adoptée avec les organisations agricoles représentatives de la montagne et l'Association européenne des élus de la montagne, a été remise en mains propres au président de cette réunion, Michel BARNIER, le 22 septembre, à destination des 27 ministres. Elle liste sept principes généraux, aptes à garantir la pérennité de l'agriculture en montagne, dont je ne présenterai ici que le résumé.

L'agriculture doit être présente sur tous les territoires compte tenu des aménités positives qu'elle dispense (entretien de l'espace et de la biodiversité, notamment) ; les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) doivent être pérennisées, pour les mêmes raisons ; un rééquilibrage entre secteur végétal et animal des aides directes du premier pilier est indispensable ; les pratiques vertueuses de notre agriculture montagnarde doivent être non seulement reconnues mais aussi encouragées, notamment du fait de la qualité de ses productions (IGP, AOP, Bio, Montagne) ; il faut préserver la montagne et le piémont dans la révision à venir des zones agricoles défavorisées ; des mesures doivent être prises de façon urgente pour sauver l'élevage ovin, et une aide à l'économie herbagère doit être inscrite à terme dans le premier pilier ; il est essentiel de maîtriser les volumes par l'organisation adaptée des filières, notamment dans la perspective de la disparition des quotas laitiers.

LA VIGILANCE IMPÉRATIVE SUR L'ÉVOLUTION PERMANENTE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF

Si je prends du recul et si je mets en perspective divers dossiers, dont certains a priori « anodins » vus de Paris, je vois affleurer une appréhension toute particulière de nos territoires du seul fait qu'il s'agit de montagne, zone fragile et sensible, objet de toutes les attentions de nombreux et bons esprits.

C'est ainsi qu'il serait « normal », pour ne pas dire obligatoire de surréglementer quand il est question de la montagne. Cela illustre parfaitement une conception, pour ne pas dire une gestion, de nos territoires qui révèle une méconnaissance profonde de notre histoire et de notre mémoire. Nous réfutons toute approche, pleine de bonnes intentions, n'en doutons pas, et qui aboutit à une sanctuarisation sous couvert de protection de l'environnement, de biodiversité, voire de sécurité, qui paralyse la vie en montagne. Tout cela relève trop souvent de la mauvaise conscience, pour ne pas dire de la fausse conscience.

Sur ce dernier point, il faut dénoncer la disproportion entre les dangers avérés (en nombre de victimes notamment qui, même si elles sont toutes à déplorer - de l'ordre d'une dizaine chaque année - ne justifient pas des mesures et des moyens extrêmes sans équivalent sur le reste du territoire) et les risques réellement encourus. Les mesures prescrites pèsent de façon particulièrement lourde sur tout le reste de la vie en montagne.

En retour, ne pourrions-nous pas légitimement demander l'égalité de traitement et poser la question de l'abandon ou du laxisme total vis-à-vis du reste du territoire : où sont les mesures comparables pour les dizaines de milliers de victimes, chaque année, de la pollution, de la circulation automobile, du stress, de la violence urbaine sous toutes ses formes ? Il faut cesser d'empiler les mesures dont la pertinence n'est pas établie. À titre d'illustration, j'évoquerai quatre dossiers « pendants » sur lesquels nous nous sommes beaucoup investis et qui n'ont toujours pas obtenu, à ce jour, une solution définitive et satisfaisante.

Dans un contexte économique et financier menaçant, au niveau national et international, divers textes de loi vont être discutés avant la fin de l'année qui concernent peu ou prou nos territoires et nos collectivités. Je citerai notamment les lois Grenelle I et II, la loi de finances pour 2009, la loi " mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion " et la loi "Hôpital, patients, santé, territoire" bientôt suivies l'année suivante, espérons-le, par une loi sur le tourisme. Dans tous ces domaines, la montagne attend beaucoup et peut perdre beaucoup...

C'est pourquoi, nous serons en première ligne pour rendre effective la solidarité nationale envers nos territoires. Je me contenterai d'évoquer les deux premiers textes de loi dont l'examen a débuté, ce mois d'octobre.

1. LES DANGERS D'UNE APPRÉHENSION ERRONÉE DES PROBLÉMATIQUES PROPRES À NOS TERRITOIRES

- LA CREATION DE NOUVELLES ZONES SOUMISES A UN ALEA AVALANCHEUX TRICENTENNAL N'EST PAS ACCEPTABLE

L'Association a eu l'occasion d'exprimer les plus fermes réserves à l'encontre d'une nouvelle catégorie de zone réglementée sur nos territoires dite « zone jaune » en raison de la présence avérée d'un « aléa maximal vraisemblable » dont la répétition serait supérieure à un siècle (tous les 300 ans !) et cela pour de multiples raisons de bon sens. L'aléa de référence au-delà de la répétition centennale semble d'autant plus aberrant qu'en matière d'avalanche la communauté scientifique semble pronostiquer une atténuation de ce risque avec le réchauffement climatique.

Même si, strictement, aucune restriction en matière d'urbanisme n'est envisagée, ces « couloirs jaunes » ne seraient pas sans incidence juridique, notamment en matière d'information des populations et d'organisation de l'évacuation en cas de nécessité. Cela supposerait donc que les plans communaux de sauvegarde en tiennent compte.

Cette seule prise en compte est en soi suffisante pour susciter chez les citoyens une demande de sécurisation accrue. De ce fait, ce sont autant de territoires qui, à plus ou moins long terme, se trouveront exclus des espaces constructibles, alors qu'ils seront exempts de toute occurrence de risque sur plusieurs générations. Cela se traduirait pour les élus locaux, gestionnaires du territoire et de la vie locale, par une préoccupation et une pression constantes pour pouvoir disposer d'espaces à consacrer à une urbanisation dynamique, en phase avec les besoins des populations locales.

L'institution de telles zones relèverait de l'escalade sécuritaire (alors que le risque zéro en montagne est tout simplement irréaliste) et se traduirait par une sanctuarisation accrue de zones de montagne qui, toujours et encore, n'ont pas d'autre vocation que d'être des territoires vécus, avec des populations qui y vivent et y travaillent toute l'année.

- LA MISE EN CAUSE DE L'ORGANISATION DU SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE SERAIT CONTRAIRE A LA LETTRE ET A L'ESPRIT DE LA LOI DE 2004

La direction de la sécurité civile a pris l'initiative d'une réforme du régime applicable à l'organisation des secours sur le domaine skiable. L'objet de cette réforme est d'appliquer, aux acteurs de la sécurité et des secours, le régime de droit commun de la sécurité civile, issu notamment de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Parallèlement, elle a demandé aux associations d'élus ainsi qu'aux professionnels concernés, de constituer ensemble une Fédération des acteurs du secours en montagne, structure qui serait en mesure de solliciter un agrément de sécurité civile, conformément aux prescriptions de l'article 35 de la loi précitée.

Sur ce dossier, nous avons agi en étroite concertation avec nos partenaires habituels, l'ANMSM et le SNTF, auxquels se sont joints l'Association nationale des directeurs de pistes (ADSP), l'Association nationale des professionnels de la sécurité des pistes (ANPSP) et Nordique France. Notre position commune est claire : préserver la spécificité du secours sur pistes sur le domaine skiable. L'année 2008 a été marquée par l'élaboration des statuts de la Fédération évoquée plus haut. Les statuts pourraient être déposés en 2009 (l'ANEM devrait présider la structure alternativement avec l'ANMSM) et ensuite la Fédération pourrait solliciter l'agrément de sécurité civile. Cependant, avant d'en arriver là, un certain nombre de clarifications demeurent indispensables, c'est pourquoi nous voulons rencontrer la ministre de l'intérieur, dans les plus brefs délais.

- LA MISSION DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA NEIGE DE CULTURE

L'Association a été auditionnée, conjointement avec l'ANMSM et le SNTF, par la mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable sur la neige de culture, installée en janvier 2008 par la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Lorsque la ministre nous a informés du cadrage de la mission (que nous n'avons jamais jugée utile) nous l'avons aussitôt mise en garde car certains présupposés risquaient d'obérer les conclusions des inspecteurs. En retour, elle nous a assuré que notre rapport d'octobre 2007 *Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne* constituait une bonne base de départ pour la mission...

Avec le secrétaire général de l'Association, nous avons rappelé aux inspecteurs que la question écologique est un faux problème, en l'occurrence : depuis de nombreuses années, la neige de culture en France ne contient plus d'adjuvant, le rejet en milieu naturel n'a donc pas de conséquence négative. Le prélèvement d'eau est mineur et sa restitution intégrale, la consommation d'énergie électrique est raisonnable et correspond aux heures creuses. Sur les enjeux économiques et sociaux, nous avons fait valoir que, sauf à revoir radicalement le modèle de développement touristique des territoires de montagne, les stations de sports d'hiver françaises ne pouvaient faire l'économie du recours à la neige de culture.

Enfin, quant au cadre juridique applicable, nous sommes opposés à un dispositif juridique spécifique à la neige de culture (type décret «neige de culture»), considérant que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 offre tous les outils nécessaires, notamment les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) qui fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource, et ce faisant arbitrent les conflits d'usage. Enfin, nous n'acceptons pas que soit écartée *a priori* toute possibilité de financement des équipements sur fonds d'État dans le cadre de projets offrant toutes les garanties requises. Le rapport devrait être présenté en novembre et nous ne doutons pas qu'il mettra fin de façon définitive à certains préjugés tenaces et infondés, l'impact très modéré de la neige de culture sur l'environnement étant parfaitement compatible avec le développement durable de nos territoires, objectif partagé par tous les élus.

- L'EXPANSION DES GRANDS PREDATEURS CONSTITUE UNE MENACE REELLE SUR L'ECONOMIE MONTAGNARDE

L'année écoulée aura été une année charnière sur la question des grands prédateurs, qu'il s'agisse du loup ou de l'ours. Le protocole d'enlèvement arrivant à expiration, le Comité national loup a présenté un bilan de la politique conduite sur 5 ans et officialise l'existence d'une population entre 120 et 150 loups dans les Alpes. Son rapport préconise de cantonner leur présence aux seuls massifs de montagne (hormis le Massif central et la Corse) tout en constatant la totale inadaptation des procédures actuelles de tir et approuvant, en conséquence, la possibilité de déléguer un droit de tir aux bergers. C'est d'ailleurs l'avancée significative que l'on retrouve dans le plan loup 2008-2012, même si les quotas de régulation restent manifestement insuffisants.

Quelques jours avant notre précédent congrès nous avons été entendus par les inspecteurs généraux chargés de quatre rapports à la suite de la mort accidentelle de l'ourse Franska... Nous avons alors insisté de façon unanime sur la nécessité impérieuse de suspendre *sine die* les réintroductions et d'accentuer les mesures en faveur de la relance économique du secteur

pastoral. La secrétaire d'État en charge de l'Écologie a ensuite reçu une délégation de l'Association et s'est engagée à mettre en place un « groupe national ours », à l'instar de celui pour le loup, ce qui fut fait en juin 2008, à Toulouse.

Si l'ANEM y dispose de deux sièges, elle n'en a pas moins déploré, avec les élus pyrénéens, au regard du nombre et de la composition du groupe « Ours », que les représentants de la nation, députés et sénateurs du massif pyrénéen, soient sous représentés. La ministre confirmant la priorité qu'elle accorde à la concertation s'est montrée ouverte à une évolution de la composition du groupe.

J'ai tenu à faire le bilan de la gestion des deux grands prédateurs car je crois que la défense de la biodiversité ne peut tout justifier et entraîner l'arrêt de pans entiers de l'économie montagnarde, traditionnels ou plus récents. Le développement durable de nos territoires, qui intègre la défense de l'environnement et de la biodiversité, suppose aussi la prise en considération des aspects économiques et sociaux de la vie en montagne.

S'il est avéré que le pastoralisme est réellement menacé dans les Pyrénées et dans les Alpes, de nombreux bergers dans ces massifs abandonnant leurs activités tandis que beaucoup d'autres sont en peine révolte ou désespérance, d'autres secteurs économiques commencent à voir poindre la menace. Ainsi, de nombreux touristes, qui ne se sentent plus en sécurité, renoncent à s'aventurer sur les chemins de randonnée par crainte soit du prédateur, soit de son effet collatéral ; les chiens patous, gardiens des troupeaux, sont perçus comme très menaçants, voire dangereux par beaucoup de touristes ayant vécu des expériences malheureuses.

Il faut que le processus d'expansion incontrôlé du loup sur de nouveaux massifs et que le sentiment d'insécurité sur nos terres de liberté soit maîtrisé par des mesures appropriées, mettant les hommes au sommet de la hiérarchie des options et des choix.

2. LES GRANDS CHANTIERS LÉGISLATIFS D'AUJOURD'HUI

- LES LOIS GRENELLE I ET II

Les principales mesures du projet de « loi programme Grenelle I » portent sur une responsabilité écologique renforcée, une nouvelle gouvernance en matière environnementale, la quantification et le calendrier d'objectifs à atteindre (tels que la réduction des émissions de CO₂), la progression des superficies agricoles consacrées au bio, la création d'une trame écologique verte et bleue, des incitations pour améliorer la performance énergétique des

bâtiments, la mise en œuvre du plan forêt, une éco-redevance sur les poids lourds à compter de 2011, la réduction des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération...

Un second texte, « Grenelle II », d'ores et déjà en préparation, relatif à l' « application de la mutation environnementale de la société » pourrait être présenté en Conseil des ministres fin octobre et comporterait notamment de nouvelles règles sur les documents d'urbanisme, d'une part, et sur la performance énergétique des bâtiments, d'autre part.

Le renforcement contraignant des documents d'urbanisme

En matière d'urbanisme, le texte viserait à renforcer substantiellement l'autorité et la portée des PLU (plan local d'urbanisme) et des SCOT (schéma de cohérence territoriale) en les mettant expressément au service d'une gestion durable de l'espace. La modification la plus déterminante serait de rendre le PLU obligatoirement intercommunal et applicable à l'intégralité des territoires couverts. Le nouveau PLU intercommunal intégrerait également les futures trames vertes et bleues ainsi qu'un échéancier prévisionnel des zones à urbaniser.

Les nouvelles règles envisagées pour les SCOT seraient encore plus conséquentes. Pour concentrer l'habitat sur les zones déjà urbanisées, ils deviendraient plus prescriptifs sur au moins deux aspects essentiels. D'une part, les PLU devraient s'y conformer strictement au lieu d'être simplement compatibles avec eux. D'autre part, ils comporteraient des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et pourraient imposer préalablement à toute ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation, l'utilisation de terrains disponibles en zone déjà construite, ou encore imposer une densité minimale au sein des secteurs avoisinant les infrastructures de transports collectifs. Cette approche vertueuse est empreinte d'une logique essentiellement urbaine et pourrait se retourner contre les territoires les plus isolés dont l'habitat pourrait se heurter à toute possibilité de progression au nom de l'approche globale et cohérente de la gestion de l'espace consignée par le SCOT.

La création d'une trame verte et bleue

Le projet de loi devrait instituer une trame verte et bleue dont le but est d'assurer la continuité territoriale pour la biodiversité présente dans les espaces naturels (trame verte) et le long des cours d'eau (trame bleue). Cela implique une réforme du droit du sol et de l'urbanisme pour prendre en compte la défense de la biodiversité dans les PLU et dans les SCOT.

Même en étant globalement favorable à la logique de la trame verte et bleue, on peut s'inquiéter de ses conséquences contraignantes en matière d'urbanisme et de développement local. C'est pourquoi, elles devraient respecter deux conditions :

- la transparence pour l'identification des espaces retenus (éviter les erreurs de Natura 2000),
- le volontariat des collectivités pour la prise en compte de la trame dans les documents d'urbanisme, les intérêts urbanistiques locaux et le développement local devant bénéficier d'une primauté dès lors qu'ils répondent à une logique de développement équitable et durable.

Les compensations aux contraintes fortes imposées pour la protection de nature

Tout d'abord, nous demandons une maîtrise des conséquences que pourrait avoir la trame verte et bleue sur le droit des sols en faisant jouer la solidarité. La perspective de son intégration aux documents d'urbanisme et aux schémas d'infrastructure est en effet un enjeu majeur sur lequel le législateur doit afficher clairement des garanties sérieuses vis-à-vis des collectivités concernées. Une compensation financière serait justifiée par le renoncement ou la modification de leur stratégie d'aménagement.

Plus globalement, et bien au-delà de la trame verte et bleue, les territoires à faible densité démographique sont pénalisés par le système de répartition des dotations d'État car l'évolution des charges, de plus en plus lourdes, qui pèsent sur les collectivités gestionnaires des espaces protégés n'a pas été suffisamment prise en compte. Les nouvelles dépenses, liées à l'espace et à l'environnement, doivent être désormais prises en considération dans les critères de répartition et de péréquation, pour des raisons d'équité, conformément à la promesse faite par le candidat Nicolas SARKOZY, à l'élection présidentielle en avril 2007.

Les concours de l'État attribués aux collectivités à faible densité de population devraient prendre en compte de façon systématique les nouvelles obligations de nature environnementale pour un développement durable des territoires. Aujourd'hui, trop de communes de montagne sont dépourvues de moyens significatifs alors qu'elles devront contribuer activement à la protection de l'environnement, à la lutte contre les effets du changement climatique et à la prévention des risques. Ces charges en expansion s'ajouteront à celles déjà identifiées de longue date, liées à la longueur des réseaux et des infrastructures de desserte, à la dispersion de l'habitat, aux surcoûts dus au relief et au climat, aux coûts liés à l'entretien et à l'amélioration de la qualité environnementale des espaces et réseaux hydrographiques...

La consommation énergétique des bâtiments

S'agissant de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'avant-projet Grenelle II institue l'obligation de rénovation énergétique de tous les bâtiments existants à compter de 2012 et jusqu'en 2027. Il concerne aussi bien le patrimoine privé que le patrimoine public. Je souhaite que le système d'incitation d'aide et d'incitations diverses vise aussi les résidences secondaires, notamment parce que l'immobilier touristique en montagne a des besoins importants, comme nous l'avons pointé l'an dernier dans notre rapport sur le changement climatique. Ce patrimoine, particulièrement énergivore, doit constituer une priorité pour relancer le tourisme de qualité et réhabiliter le million de lits concernés en montagne. Au total, outre la baisse des consommations énergétiques pour le chauffage, c'est bilan carbone qui en serait nettement amélioré.

Avec tous mes collègues parlementaires de montagne, je ne manquerai pas de faire valoir toutes ces considérations et nous présenterons de nombreux amendements au projet de loi Grenelle aujourd'hui en discussion. Les 21 propositions du rapport de l'Association sur le changement climatique, déjà transmises aux ministres en charge de l'écologie en septembre 2007, doivent trouver toute leur place dans la loi de programme « Grenelle I » et les suivantes.

- LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009

Le projet de loi de finances pour 2009 bouleverse très sérieusement les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales en mettant fin aux règles d'indexation autonomes des dotations instaurées depuis la décentralisation du début des années 80, voulues par le législateur de l'époque. Les aspects essentiels résidaient dans l'indépendance des critères d'indexation par rapport aux aléas budgétaires de l'État, ainsi que dans la prise en compte de l'inflation et de la croissance économique.

Le projet de loi pour 2009 tel que présenté fin septembre au Comité des finances locales fait évoluer les concours aux collectivités locales comme l'inflation prévisionnelle (2 %), au même rythme que l'ensemble des dépenses de l'État. Ainsi, l'enveloppe globale des dotations s'élève à 56,5 milliards d'euros (à périmètre courant), soit une augmentation de 1,1 milliard d'euros. À hauteur de 40,855 milliards d'euros, la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente ainsi de 2 %, en progression de 800 millions d'euros.

En réalité, de nombreuses mesures nouvelles notamment sur la DGF - avec un impact important sur les finances de nombreuses collectivités - n'ont été présentées au Comité des finances locales, ce qui est hautement regrettable. On peut même considérer qu'il s'agit d'une

réforme substantielle portant sur le complément de garantie attribué à certaines communes, sur la dotation de péréquation urbaine des départements, sur les modalités d'évolution des dotations versées aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) et aux régions.

Quant au Fonds de compensation de la TVA, dotation créée en 1977 pour rembourser (avec un différé de 2 ans, généralement) aux collectivités territoriales la TVA qu'elles payent à l'État lorsqu'elles investissent (elles assurent les ¾ des investissements publics !), il fait l'objet de certaines tentations de réforme...

Je considère qu'il ne doit pas être mis en cause pour des raisons d'équité et de transparence aussi bien pour ce qui est de son indexation que de ses modalités d'attribution. C'est l'une des rares dotations, si ce n'est la seule, qui soit aussi simple à comprendre et à calculer. De grâce ! Ne créons pas des modalités complexes et opaques de calcul, sorte de DGF pour l'investissement. Je suis parfaitement en phase avec l'ensemble des associations d'élus qui ont rejeté un tel projet perçu comme une négation du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales.

- LES AUTRES PROJETS INDISPENSABLES POUR LA MONTAGNE

Hormis, la reconnaissance de la place pleine et entière de la montagne dans les lois issues du Grenelle de l'environnement, je forme le vœu que nous puissions enfin atteindre rapidement les objectifs majeurs que nous nous sommes fixés depuis longtemps :

- Un temps accordé au Parlement pour la remise à plat de la loi Montagne qui a bientôt un quart de siècle. La réévaluation de celle-ci doit encore et toujours réaffirmer la spécificité de nos territoires,
- L'élaboration d'une grande loi sur le tourisme dans laquelle la montagne aurait toute sa place, conformément aux promesses de 2007 du candidat SARKOZY qui s'était déclaré favorable à un plan de relance du tourisme d'hiver et d'été en montagne,
- La déclinaison de cet arsenal législatif en matière de politique de la montagne et de tourisme, restaurée et galvanisée par une série de mesures concrètes, déclinée dans des plans quinquennaux, dont l'exécution sera évaluée et soumise à l'appréciation du Parlement,

- Une fréquence enfin annuelle pour la réunion du Conseil national de la montagne, afin de fixer les grandes orientations de la politique de nos territoires.



Maintenant, voici venu le moment de passer la main à mon collègue Henri NAYROU, député de l'Ariège. Je tiens à lui témoigner toute mon amitié et ma confiance, car je connais la foi qui l'habite pour défendre notre cause commune. Je tiens aussi à vous dire que je ne vous quitte pas et que je continuerai le combat pour la montagne par d'autres moyens et que je serais toujours à vos côtés.



LA VIE DE L'ASSOCIATION

HENRI NAYROU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Cher(e)s collègues,

L'année 2008 a été une année de refondation des moyens et du cadre concret de notre vie associative. En effet, la disponibilité offerte par le cycle électoral nous a donné le temps nécessaire pour nous pencher sur « l'intendance » et le fonctionnement de notre Association. Les principales concrétisations sont, bien sûr, l'installation dans notre nouveau siège à Paris et la réflexion sur nos statuts, inchangés depuis 1984, deux sujets traités dans le rapport du président, Martial SADDIER.

Sans retracer de façon exhaustive nos actions et les paramètres qui déterminent celles-ci, je souhaite évoquer d'autres éléments essentiels de la vie interne de l'ANEM, c'est pourquoi je présenterai la reprise intensive des réunions départementales, le resserrement des liens avec nos adhérents, notamment les maires, et l'amélioration de notre communication interne, dans un premier temps.

Si bien des rendez-vous, notamment électoraux, ont marqué l'année écoulée, nous ne nous sommes pas contentés de subir car nous avons aussi créé l'événement et su communiquer vis-à-vis de l'externe, pour promouvoir nos territoires.

Par ailleurs, il me faut rendre compte de notre apport sur certaines mesures nouvelles et sur notre participation à la concertation dans divers domaines législatifs et réglementaires, notamment.

C'est à partir de trois angles que je souhaite rapporter les principaux aspects de la vie de l'ANEM au cours de l'année écoulée :

- Le renforcement des moyens pour savoir et faire savoir
- Notre communication et la promotion de la montagne en 2008
- Notre contribution sur les textes législatifs et réglementaires et nos interventions auprès de l'État

1. RETROUVER LE MOMENT PRIVILÉGIÉ DES RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES

Cette année, dès l'achèvement du cycle électoral, nous avons enfin pu renouer avec la forme privilégiée et traditionnelle de rencontre de proximité avec les élus de montagne, au niveau départemental. Il faut souligner encore aujourd'hui que si leur rythme a été ralenti pendant trois ans, c'est pour des raisons diverses qui s'imposaient à nous et, dirais-je, malgré nous.

En effet, en 2006, le format des réunions par massif avait été préféré pour susciter mobilisation et contribution à la préparation des conventions interrégionales de massif dans la perspective des contrats de projets État-régions 2007-2013. La campagne et les élections du 1^{er} semestre de 2007 et de 2008, puis le temps d'inertie suivant le renouvellement des assemblées locales, ont imposé réserve et patience...

Ce n'est donc qu'au lendemain du scrutin des municipales de 2008 que la tournée des départements de montagne a pu être engagée. Entre le 22 mai et 19 septembre, 27 réunions, réunissant environ 1 000 élus de 31 départements, se sont ainsi enchaînées, animées soit par le Président, soit par le Secrétaire général de l'Association.

D'un département à l'autre, et selon l'importance relative du territoire classé en montagne, la participation s'est généralement révélée très satisfaisante, dépassant souvent la cinquantaine, pour approcher parfois la centaine. Dans certains cas (départements où le nombre des communes classées montagne est modeste), la ferveur de la dizaine d'élus présents compensait le nombre restreint avec une volonté ardente de faire partie de la « famille montagnarde » et de s'inscrire dans la cause commune, fédérée par l'ANEM.

Parmi les raisons du succès, il y a d'abord la curiosité des nouveaux élus cherchant leurs marques et demandant des informations sur la spécificité montagnarde de leur collectivité, mais il y a aussi, indubitablement, le besoin de témoigner sur des situations de terrain difficiles, dues soit au manque de moyens financiers, soit aux blocages administratifs ou juridiques.

Des échanges nombreux et nourris se dégagent deux messages particulièrement forts :

- d'une part, non seulement le retrait territorial des services publics (service postal, école, santé...) se poursuit mais, avec la révision générale des politiques publiques, il

atteint une ampleur qui alarme les élus et leur fait ressentir un sentiment d'abandon qui semble vouer à l'échec toute tentative de dynamisation de l'économie locale,

- d'autre part, les difficultés auxquelles se heurtent ces mêmes élus sont récurrentes et portent essentiellement sur l'urbanisme, la maîtrise foncière, la gestion de l'espace, la voirie et, bien entendu, sur les dotations d'État et la fiscalité locale, souvent jugées insuffisantes et inadaptées.

2. FIDÉLISER NOS ADHÉRENTS ET EN CONQUÉRIR DE NOUVEAUX

Comme cela a toujours été leur raison d'être, les réunions départementales ont permis de présenter aux élus de montagne, adhérents ou non, l'Association, son fonctionnement et son action, de rappeler l'intérêt de la soutenir par leur adhésion, et de recenser par ailleurs leurs préoccupations les plus actuelles afin d'inspirer notre stratégie pour l'avenir.

Nous devons assurer les conditions réelles d'un vrai dialogue avec la base de nos adhérents pour créer un échange permanent. Cela est impératif d'abord pour défendre individuellement et collectivement nos collègues en difficulté, mais aussi pour être représentatif de l'ensemble des élus de montagne et structurer nos travaux et nos combats. C'est stratégique pour conserver et obtenir l'adhésion des collectivités.

Cette nécessité est renforcée par l'arrivée des nouvelles équipes municipales qui ne nous sont pas acquises a priori et qui veulent être convaincues de notre utilité et de notre efficacité, avant d'adhérer. A ce propos, je note que si le renouvellement des maires est de l'ordre de 40% au niveau national, il est encore supérieur en zone de montagne, avec de nombreux jeunes élus dont c'est le premier mandat. Il faut donc nous faire connaître et reconnaître au plus vite ! Le meilleur moyen d'y parvenir c'est, bien sûr, d'aller rencontrer les maires chez eux, dans leur département.

Nos réunions départementales ont donc permis de rétablir le contact avec les adhérents et de mettre en évidence l'interrogation sur l'utilité de notre Association, les exigences et les attentes pour y adhérer, plutôt qu'à une autre... Nous avons d'autant plus de travail pour convaincre nos collègues qu'en période d'argent public rare la « concurrence » entre associations d'élus est une réalité. Il faut donc faire valoir nos avantages comparatifs, car il est clair que les élus sont soumis à des problèmes d'arbitrage.

Il nous faudra impérativement être vigilants pour maintenir le lien avec les anciens adhérents et nouer des relations pérennes avec les nouveaux élus. Ce travail se fera en liaison avec nos

représentants départementaux qui doivent être des relais efficaces. Les efforts à fournir devraient aussi porter sur la communication et je ne manquerai pas d'en faire une priorité pour la période à venir.

3. AUGMENTER LES ADHÉSIONS

Le nombre de communes à jour de cotisation au 30 septembre est en légère régression par rapport à l'an dernier. Sans doute cela est-il lié à la mise en place des nouvelles équipes et à l'ordre des priorités reléguant le paiement de la cotisation en fin d'exercice. Il n'empêche que cela génère des problèmes de trésorerie pour l'Association et qu'il faut que tous en soient bien conscients pour éviter de mettre celle-ci en difficulté. Cela dit, j'ai bon espoir et de bonnes raisons de penser qu'au 31 décembre le nombre d'adhérents aura augmenté par rapport à 2007, dès lors que les retardataires auront régularisé leur cotisation.

Bien sûr, cette attention particulière en direction des maires et des communes ne se conçoit pas au détriment des 43 conseils généraux et des 12 conseils régionaux qui adhèrent déjà. En effet, là encore, rien n'est acquis ! En résumé, nous devons nous mettre en situation de répondre précisément aux attentes et aux besoins de tous les adhérents, ce qui est bien le moins pour une Association telle que la nôtre.

La quantité des adhérents renforce notre représentativité et notre légitimité pour être mieux entendus par les pouvoirs publics, qu'il s'agisse du Gouvernement, du Parlement ou de l'Union européenne. Notre protestation est utile et nécessaire mais elle doit être accompagnée d'une capacité de proposition et de négociation forte, basée sur une légitimité incontestable, liée à une représentativité maximale de l'ensemble des collectivités concernées.

4. MIEUX COMMUNIQUER EN INTERNE AVEC LES ADHÉRENTS

Le renouvellement des assemblées d'élus depuis deux ans nous a incités non seulement à mettre à jour notre base de données mais aussi à rationaliser celle-ci en la restructurant. Ce travail de longue haleine, qui a duré plusieurs mois, est en voie d'achèvement. Hormis l'aspect strictement gestionnaire, cet outil très fiable va nous donner une connaissance plus concrète de nos adhérents et sera mis au service de notre communication interne (de nouveaux moyens sont déjà testés pour préparer notre 24^e congrès avec le forum évoqué par la suite).

Nous ne manquerons donc pas d'examiner à l'avenir les possibilités offertes par l'utilisation des moyens puissants de communication électronique via l'Internet (e.mailing et forum, notamment) pour toucher un maximum de destinataires, quasiment en temps réel. Cela sera

mis au service d'une véritable vie démocratique interne, de l'interactivité avec information et communication montante et descendante et des économies de gestion...

Sur le plan gestionnaire et comptable, je signale que l'actualisation des données des collectivités adhérentes (population, résidences secondaires...) pourrait avoir des incidences sur le montant de la cotisation. Bien entendu, lorsque l'impact sur celle-ci dépassera un certain niveau, nous appliquerons l'augmentation de façon étalée dans le temps pour neutraliser d'éventuelles hausses brutales.

1. LE TOURISME DURABLE TOUTE L'ANNÉE AU SALON DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MONTAGNE

Le thème du colloque *Le tourisme durable en montagne, 365 jours par an*, organisé au SAM de Grenoble le 24 avril, s'est inscrit dans le prolongement de la réflexion globale engagée l'an dernier par l'Association, dont l'aboutissement avait été le rapport présenté en octobre 2007 *Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne*.

La conception des débats a permis de mettre l'accent sur les initiatives et actions concrètes que les collectivités locales de montagne mettent en œuvre sur leur territoire, en faveur du tourisme durable. Les témoignages, s'ils attestent l'implication forte des élus de montagne en faveur du développement durable, ainsi que de leur pleine adhésion aux exigences environnementales, ont opportunément souligné qu'en matière de développement durable l'aspect environnemental n'est pas dissociable des piliers économique et social.

La présence de plus de 200 participants révèle l'intérêt pour ce thème qui concerne l'avenir d'une grande partie de nos territoires. Nous retrouvons ainsi l'affluence connue en 2004. Pour la nouvelle édition de cet événement qui se reproduit tous les deux ans, nous ne ferons pas moins bien et investirons à nouveau l'amphithéâtre d'Alpexpo... Nous avons adressé les actes du colloque, publiés avec le soutien de notre partenaire la Caisse des dépôts, à quelques centaines de destinataires et chaque congressiste en trouvera un exemplaire dans sa mallette.

Je dois signaler au passage que ce même partenaire avait en début d'année assuré la diffusion de notre rapport sur le changement climatique auprès des 6200 communes de montagne, ce dont nous nous félicitons.

2. LES ÉVÉNEMENTS MONTAGNE DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

Dès la fin de l'année 2007, conjointement avec l'Association des élus européens de la montagne, nous avons rencontré le secrétaire d'État aux affaires européennes pour obtenir l'appui du gouvernement en faveur de l'adoption d'un Livre vert sur la montagne et pour lui rappeler l'opportunité que représenterait la présidence française de l'Union européenne (PFUE) pour promouvoir la reconnaissance et les intérêts de la montagne dans l'Union. Il

nous a assurés du soutien du gouvernement pour cela. C'est ainsi que nous avons organisé trois manifestations en partenariat avec l'AEM sur des thématiques importantes pour nos territoires, « labellisées PFUE ».

La première, c'est bien entendu notre congrès dont la journée plénière du 24 octobre est consacrée à l'Europe pour faire le point sur les questions concernant la montagne. La deuxième aura lieu le 6 novembre à TOULOUSE sous forme de conférence européenne des massifs de montagne sur le thème « Innovation, croissance et emploi : quelle compétitivité pour les régions de montagne ? ». Enfin, une dernière conférence européenne intitulée « Une vision renouvelée de la gouvernance multi-niveau et du développement durable : quel avenir pour une stratégie européenne des massifs de montagne pour la cohésion territoriale ? » se tiendra à CHAMONIX, le 11 décembre.

3. DAVANTAGE D'INTERACTIVITÉ POUR L'ORGANISATION ET LA CONCEPTION DU CONGRES

Notre 24^e congrès a été conçu sous le signe de l'interactivité participative et de la diffusion par l'Internet, ce qui vise à en modifier à la fois l'esprit et l'audience. En amont, tout d'abord, avec l'ouverture du forum www.mamontagne.org par l'intermédiaire duquel les adhérents peuvent apporter aux congressistes leur témoignage, leurs interrogations, mais aussi leurs propositions. Je souhaite qu'ils s'approprient cet outil de communication individualisée, qu'ils soient présents ou pas au congrès.

Ensuite, la présence de La chaîne parlementaire Assemblée nationale (LCP-AN) avec laquelle nous avons signé une convention, donnera un retentissement accru à l'événement. Celle-ci devrait consacrer le 20 octobre une édition spéciale de son émission « *Ca vous regarde* », diffusée en direct sur l'Internet, la télévision numérique terrestre, le câble et le satellite. Par la suite, les débats de notre congrès seront accessibles sur le site électronique de LCP-AN, via l'Internet.

Ces deux médias nous aideront à accroître notre notoriété car notre souhait ardent est de mieux faire entendre la voix des montagnards, et surtout de donner à voir les réalités auxquelles ils sont confrontés.

Ainsi, en investissant davantage sur les possibilités offertes par les communications électroniques via l'Internet, l'Association souhaite proposer non seulement un congrès plus interactif, mais aussi tester et proposer, au-delà de cet événement ponctuel, un mode d'échange plus ouvert et plus à l'écoute des adhérents sur lequel nous reviendrons à l'avenir.

Lors des débats à Saint-Flour, les animateurs veilleront à donner la parole à ceux qui auront communiqué à l'Association leur témoignage, point de vue ou opinion, par tout moyen et notamment via le forum. Quand bien même ils ne seraient pas présents, nous pourrions porter leur message au cours des ateliers, table-ronde et autres séquences du congrès.

NOTRE CONTRIBUTION SUR LES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES ET NOS INTERVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT

1. LA LOI DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE ET L'URBANISME COMMERCIAL

Des enjeux forts pour la montagne ont été abordés au cours de la discussion de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 :

- Le relèvement de 300 à 1000 m² du seuil requérant une autorisation de la commission départementale pour ouvrir une grande surface,
- Le droit de préemption renforcé sur les surfaces commerciales vacantes de 300 à 1 000 m² dévolues à la grande distribution,
- La capacité d'acheter ces terrains avec une aide du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC),
- L'introduction dans les documents d'urbanisme d'une véritable stratégie de développement commercial visant à garantir un équilibre adapté entre petits commerces, centres-villes et grande distribution (document d'aménagement commercial).

Sur ces différents points, les amendements des parlementaires de montagne ont permis d'infléchir de façon significative le texte initial, même si le seuil d'autorisation est maintenu à 1 000 m².

Néanmoins, dans les communes de moins de 20 000 habitants, le maire dispose de nouveaux outils soit par la préemption des espaces en cause, soit par l'exercice d'un droit de recours devant la commission départementale.

2. LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Les classes de découverte

Au cours de la réflexion plus vaste consacrée au changement climatique et à ses conséquences rapportées dans son rapport de 2007, l'Association avait indiqué que la relance de la fréquentation et du tourisme en montagne passait notamment par celle des classes de découverte du patrimoine, incluant la pratique du ski des jeunes scolarisés. Elle s'est saisie de cet objectif et employée à faire progresser les moyens d'y parvenir, tout d'abord en sensibilisant le ministre de l'Éducation nationale, ainsi que son cabinet lors d'une audience en novembre 2007.

Ensuite, elle a introduit cette proposition dans la réflexion de la commission consacrée à l'éducation à l'environnement, dans le prolongement du Grenelle de l'environnement. Enfin, pendant le colloque organisé au SAM, évoqué précédemment, la relance des classes de découverte du patrimoine de la montagne est apparue aux yeux de tous les acteurs présents comme une voie prioritaire à développer.

Le service d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire

Sans développer ici un jugement global sur les évolutions du service public scolaire, à mes yeux inquiétants, il faut relever que l'Association s'est mobilisée pour que la loi « instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire » prenne en compte la spécificité des collectivités territoriales, notamment les plus petites, aux moyens modestes. Après avoir rencontré le 11 juin Xavier DARCOS, ministre de l'Éducation nationale, une délégation de l'Association, emmenée par son président, Martial SADDIER, a fait des propositions de modification. Le texte a ainsi pu effectivement être amendé dans le sens voulu, en transformant en « compensation » (c'est-à-dire en dédommagement intégral) ce qui était inscrit initialement comme une « contribution », et en donnant à cette dernière un seuil minimal (soumis à indexation) dès lors que le service est mis en œuvre, afin de ne pas handicaper les plus petites communes.

Il n'empêche qu'il faut signaler ici, les interventions dans les réunions départementales l'attestent, que les élus de montagne n'apprécient pas d'assumer à sa place, les conséquences des décisions de l'État, fussent-elles édictées sous forme de loi.

3. LA RÉFORME DES COMMUNES TOURISTIQUES ET DES STATIONS CLASSÉES

A la suite de la publication de la loi du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme, l'ANEM a participé à la concertation organisée pour l'élaboration des textes réglementaires, dès mai 2006. L'aboutissement des travaux d'élaboration et de rédaction des textes réglementaires portant application de la réforme est intervenu cette année. Le décret et l'arrêté du 2 septembre 2008 relatifs aux communes touristiques et aux stations classées concrétisent ainsi la volonté du législateur.

Il en ressort une procédure administrative simplifiée, conformément à nos vœux, le préfet délivrant l'appellation commune touristique dans un délai de 6 mois, accordée pour 5 ans, alors que le délai sera d'un an pour la catégorie unifiée des stations classées, accordée pour 12 ans, par le Premier ministre.

Si une période transitoire de 5 ans est prévue pour les actuelles bénéficiaires de ces appellations (3 500 communes touristiques et 525 stations classées aujourd'hui), il faudra vérifier que les nouveaux critères ne placent pas la barre trop haute, comme certains le craignent. En effet, si une certaine exigence est évidente pour les stations classées, il ne faudrait pas pour autant devenir malthusien avec les petites communes voulant bénéficier de l'appellation commune touristique et qui font des efforts réels pour cela.